

RECOURS EN NOTATION CADRE C

FILIERE GESTION PUBLIQUE

Il est rappelé que seules les notes et appréciations portées par le notateur final constituent la NOTATION.

Le recours n'est recevable que sur :

- la note chiffrée
- les appréciations portées par le notateur final ainsi que les éléments figurant dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation.

Dans ces conditions, la fiche de notation (fiche synoptique) ne peut en aucun cas faire l'objet d'un recours.

Le 3 novembre 2011 a eu lieu la Commission Administrative Paritaire Locale N°3 – Agents d'administration. Cette commission s'est réunie sous la présidence de M .Xavier CRISTOFINI Administrateur des Finances Publiques.

- Notés à +0,06 : 39 agents soit : 20%
- Notés à +0,02 : 62 agents dont 60 distribués soit : 30%

Réserve constituée : 2 x 1 mois

19 recours étaient déposés.

- Deux dossiers ont obtenu une bonification de +0,01 à 0,02.
- Un dossier ayant obtenu une note de 0,00 a été relevé à 0,01
- Un dossier ayant obtenu la note de 0,00 a été maintenu ;
- Huit dossiers ayant une bonification de 0,02 ont été maintenus;
- Cinq dossiers ayant une note de 0,01 ont été maintenus ;
- Deux dossiers ayant une note à +0,02 ont obtenu un avis favorable pour un recours en CAP Nationale (à l'unanimité des votes : administration+ organisations syndicales).

Les représentants Force Ouvrière VAR : Philippe VENTURE (titulaire) ; Jocelyne CERVEAU (titulaire) ; Stéphanie BOMY (experte) Frédéric BRES (expert)